

sender des fleurs à la Grande-Duchesse Héréditaire par ses deux filles.³⁰⁾

On a l'impression qu'une lutte de tous les jours, menée avec perspicacité par une minorité agissante au Conseil Communal, brisait l'élan du bourgmestre Brasseur et l'empêchait de donner des preuves tangibles de son savoir-faire.

Il trébucha sur une petite question d'octroi et fut remplacé le 24. 2. 1894 à la présidence de la Municipalité par Emile Mousel. Brasseur continuait à siéger au Conseil Communal mais, dépité, il ne se présentait plus au suffrage de ses électeurs en 1897.³¹⁾



Formant avec H. Neuman et L. Kauffman la première équipe mise sur pied par P. Eyschen pour entamer l'étude des questions sociales³²⁾, Brasseur fut délégué luxembourgeois à la Conférence Internationale pour la Protection Ouvrière qui eut lieu à Berlin en 1890.

Les idées sociales de Brasseur furent concrétisées dans un opuscule tiré sur les presses de V. Buck sous le titre de «*Le travail des ouvriers, femmes et enfants dans le G.-D. de Luxembourg*» et qui est un tiré-à-part d'une étude parue au volume de la Statistique Historique traitant de la Situation de l'Industrie et du Commerce de 1839 à 1889.

Évidemment les adeptes du socialisme naissant ne pouvaient approuver l'auteur qui prétendait que «la question ouvrière n'est pas une question de salaires, mais une question d'éducation, de moralisation» (p. 102), et que «si le suffrage universel doit servir d'arme dans les mains de certains rêveurs, il est dangereux pour l'ordre social» (p. 104), que «ce qui afflige le plus, quand on considère les conditions de la classe ouvrière, ce n'est pas tant l'insuffisance du salaire que le mauvais emploi qui en est fait trop souvent (notamment au cabaret)» (p. 108).

Après avoir mentionné la seule loi sociale d'alors — la loi du 6. 12. 1876 concernant le travail des enfants et des femmes dans les mines et ateliers (p. 105) — celui qui était considéré comme le type représentatif du vieux libéral manchestérien demanda l'intervention du législateur pour réglementer le mode de paiement des salaires («afin de prévenir les abus scandaleux du 'Truk-System' qui s'est produit dans d'autres pays»), pour l'assurance obligatoire des ouvriers contre les maladies, la police de l'exploitation des mines et carrières, les saisies opérées sur les salaires (p. 108).

Et si tout le monde pouvait être d'accord avec la conclusion de l'étude de Brasseur: «que le malaise social . . . n'a pas encore pris racine chez nous, grâce à l'existence d'une classe d'ouvriers mixtes, tenant à la maisonnette attachée à leur lopin de terre . . . et que